



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 avril 2004 — N° 60

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 avril 2004, sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Lemieux (Bourget), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Turp (Mercier).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 12 heures.

Treize heures trente minutes s'étant écoulées depuis le début du discours de M. Séguin, ministre des Finances, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

À 12 h 16, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

8 avril 2004

La séance reprend à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Mulcair, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 44 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 14 septembre 2004 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 24 août 2004 ;

QUE le ministre de l'Environnement soit membre de ladite commission.

Cette motion est adoptée.

8 avril 2004

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport 2002-2003 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

(Dépôt n° 818-20040408)

Le rapport d'activité pour la lutte contre le virus du Nil occidental.

(Dépôt n° 819-20040408)

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003.

(Dépôt n° 820-20040408)

Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de la Régie des installations olympiques, pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2003 .

(Dépôt n° 821-20040408)

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Le rapport annuel d'Hydro-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003.

(Dépôt n° 822-20040408)

8 avril 2004

M. le Président dépose :

Copie d'une lettre, en date du 7 avril 2004, qu'il a reçue de M. Roger Lefebvre, l'informant de sa démission comme membre et vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à compter du 26 avril 2004 ;
(Dépôt n° 823-20040408)

Le calendrier de l'étude des crédits, qui se tiendra du lundi 26 avril 2004 au vendredi 14 mai 2004 inclusivement, tel que convenu lors d'une réunion avec les leaders des groupes parlementaires.
(Dépôt n° 824-20040408)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 000 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement du programme de musique de l'école secondaire Pierre-Laporte.
(Dépôt n° 825-20040408)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 320 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des pépinières publiques au sein du réseau public.
(Dépôt n° 826-20040408)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 111 citoyens et citoyennes de la région du Bas-Saint-Laurent, concernant le prolongement de l'autoroute 20.
(Dépôt n° 827-20040408)

8 avril 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 99 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les droits de chasse et de pêche du Club Appalaches.
(Dépôt n° 828-20040408)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 29 mars 2004, adressée à M. Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, par M. André Bourbeau, président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, concernant les actions détenues par Mme Marie-José Nadeau dans Métro inc.
(Dépôt n° 829-20040408)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'autisme.

8 avril 2004

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 9 avril 2004 entre M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) et M. Mulcair, ministre de l'Environnement, portant sur « la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau », est reportée au vendredi 23 avril 2004.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de délai d'inscription, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 40 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 40 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

8 avril 2004

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 2 avril 2004, adressée à Me Pierre Tanguay, secrétaire du Comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants du ministère de la Justice, par M. Marc Bellemare, ministre de la Justice, concernant un mandat additionnel confié à ce comité de suivi ;

(Dépôt n° 830-20040408)

Copie d'une lettre, en date du 2 avril 2004, qu'il a reçue de M. Marc Bellemare, ministre de la Justice, concernant un mandat additionnel confié au Comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants du ministère de la Justice.

(Dépôt n° 831-20040408)

Après débat, le rapport est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 20 avril 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 18, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 20 avril 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET